



## MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné, par la soussignée, QUE :

Conformément à l'article 1007 du Code municipal, le rôle général de perception pour l'année 2019 est déposé au bureau de la municipalité et, en conséquence, l'envoi des comptes de taxes sera effectué dans le délai imparti.

Les personnes intéressées à consulter le rôle général de perception peuvent le faire, en s'adressant au bureau municipal durant les heures d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h à 16 h.

DONNÉ À CHERTSEY, ce 1<sup>er</sup> jour de février 2019.



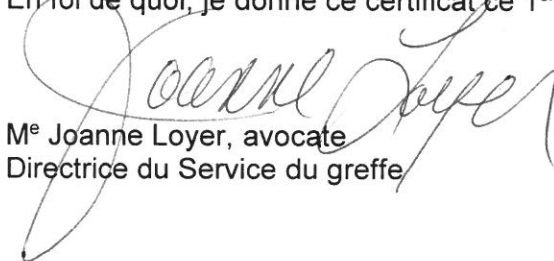
M<sup>e</sup> Joanne Loyer, avocate  
Directrice du Service du greffe

---

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Joanne Loyer, directrice du Service du greffe de la municipalité de Chertsey, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie aux deux endroits désignés par le conseil le 1<sup>er</sup> février 2019, entre 8 h et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 1<sup>er</sup> jour de février 2019.



M<sup>e</sup> Joanne Loyer, avocate  
Directrice du Service du greffe